

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIXTE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Sixte, tenue le 12 février 2024 à 19 h 30 au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 25, rue Principale à Saint-Sixte

Sont présent.e.s, les conseillers(ères) :

Siège #1 – Rodrigue Boivin  
Siège #3 – Gertie Cavalier  
Siège #4 – Philippe Boileau

Sont absents, les conseillers:

Siège #2 – Vacant  
Siège #5 – Simon-Pierre Trahan  
Siège #6 – Isabelle Bélanger-Fortin

Formant quorum sous la présidence du maire, Matthew MacDonald-Charbonneau.

La greffière-trésorière adjointe, Hélène Paré est aussi présente.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**24-02-12-29**

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que la session soit et est ouverte. Il est 19h34.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**24-02-12-30**

Il est proposé par le conseiller Philippe Boileau et résolu que l'ordre du jour déposé par la directrice générale soit adopté.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**3 - DEMANDES DU PUBLIC**

Une demande de changement règlementaire pour modifier la distance de 6 à 3 mètres entre les voies publique ou privée et un garage temporaire (tempo) est faite.

**4 - ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

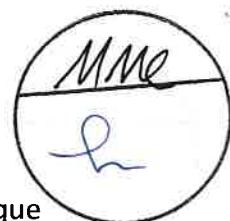
**24-02-12-31**

**4.1 Session régulière du 8 janvier 2024**

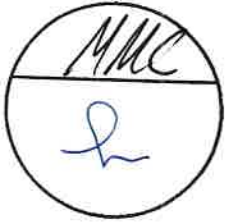
Il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que le procès-verbal de la session régulière du 8 janvier 2024 soit adopté.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.



- 24-02-12-32 4.2 Session extraordinaire du 26 janvier 2024**
- Il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que le procès-verbal de la session extraordinaire du 26 janvier 2024 soit adopté.
- Le maire demande le vote.
- Adoptée à l'unanimité.
- 5 - ADMINISTRATION, TRÉSORIE, AFFAIRES JURIDIQUES ET RESSOURCES HUMAINES**
- 5.1 ADMINISTRATION**
- 24-02-12-33 5.1.1 Règlement et avis public – Quote-part MRC**
- CONSIDÉRANT** que le règlement numéro 199-2023 « prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC de Papineau pour l'année 2024 et de leur paiement par les municipalités membre » a été adopté au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Papineau le 20 décembre 2023;
- EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu :
- QU'UN** avis public de l'entrée en vigueur du règlement numéro 199-2023 soit publié par Hélène Paré, greffière trésorière adjointe sur le babillard et le site web de la Municipalité;
- Le maire demande le vote.
- Adoptée à l'unanimité.
- 5.2 TRÉSORERIE**
- 5.2.1 Rapport des dépenses autorisées – Janvier 2024**
- 24-02-12-34 5.2.1.1 5.2.1.1 Liste des paiements émis en janvier 2024**
- Il est proposé par le conseiller Philippe Boileau et résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport des paiements émis au mois de janvier 2024 pour un montant de 57 709,07 \$;
- Chèques # 7357 à 7367, Chèques # 7370 à 7372 et chèques # 7374 à 7386.
- Les chèques # 7368, 7369 et 7373 ont été émis au 31 décembre 2023.
- 24-02-12-35 5.2.1.2 Facture Energère**
- CONSIDÉRANT** la facture #10650 présentée par Energère au montant de 11 065,18 \$, taxes incluses, pour les honoraires professionnels pour la conversion d'éclairage de rue au DEL;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte la facture présentée par Energère au montant de 11 065,18 \$, taxes incluses, et en autorise le paiement.
- Le maire demande le vote.
- Adoptée à l'unanimité.
- 24-02-12-36 5.2.1.3 Factures CAMA**
- CONSIDÉRANT** la facture #6237 présentée par CAMA au montant de 72 185,35 \$, taxes incluses; pour les travaux



effectués dans le cadre du projet de construction du centre communautaire ;

**CONSIDÉRANT** la facture #6248 présentée par CAMA au montant de 76 703,27 \$, taxes incluses; pour les travaux effectués dans le cadre du projet de construction du centre communautaire ;

**CONSIDÉRANT** le certificat de paiement émis par A4 Architecture + design pour un montant de 72 185,35 \$, taxes incluses ;

**CONSIDÉRANT** le certificat de paiement émis par A4 Architecture + design pour un montant de 76 703,27 \$, taxes incluses ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte les factures présentées par CAMA au montant de 148 888,70 \$, taxes incluses, et en autorise le paiement.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**24-02-12-37      5.2.1.4      Factures Tricentris**

**CONSIDÉRANT** la facture #047181 présentée par Tricentris au montant de 1 117,71 \$, taxes incluses; pour la contribution régulière du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT** la facture #047182 présentée par Tricentris au montant de 7 865,29 \$, taxes incluses; pour les contributions supplémentaires pour l'année 2024

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Philippe Boileau et résolu que le Conseil accepte les factures présentées par Tricentris au montant de 8 983,00 \$, taxes incluses, et en autorise le paiement selon l'étalement prévu.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**24-02-12-38      5.2.1.5      Facture A4**

**CONSIDÉRANT**, la facture #F-6707 présentée par A4 Architecture + design au montant de 3 305,53 \$ taxes incluses, pour les travaux effectués dans le cadre du projet de construction du centre communautaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que le Conseil accepte les factures présentées par A4 Architecture + design au montant total de 3 305,53 \$ taxes incluses, et en autorise le paiement.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**24-02-12-39      5.2.1.6      Facture AtkinsRéalís**

**CONSIDÉRANT**, la facture #1693597 présentée par AtkinsRéalís au montant de 5 525,87 \$ taxes incluses, pour les travaux effectués dans le cadre du projet de construction du centre communautaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte les factures



présentées par AtkinsRéalisis au montant de 5 525,87 \$ taxes incluses, et en autorise le paiement.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**24-02-12-40 5.2.2 Liste des salaires - Janvier 2024**

Il est proposé par le conseiller Philippe Boileau et résolu que le Conseil accepte de dépôt de la liste des salaires payés au mois de janvier 2024 au montant de 18 914,10 \$.

Chèques numéro 202490001 à 202490012 et chèques numéro 202490014 à 202490030.

Le chèque 202490013 a été annulé.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**24-02-12-41 5.2.3 Liste des encaissements – Janvier 2024**

Il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que le Conseil accepte le dépôt de la liste des encaissements du mois de janvier 2024 au montant total de 4 793,81 \$ détaillé comme suit :

- Argent : 52,85 \$
- SIPC : 3 829,30 \$
- Interac : 911,66 \$

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**5.2.4 Activités de fonctionnement à des fins fiscales**

**24-02-12-42 5.2.4.1 Au 31 janvier 2024**

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte le dépôt des activités de fonctionnement au 31 janvier 2024.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**5.2.5 Soumissions**

**24-02-12-43 5.2.5.1 A4 – avenant numéro 7**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a reçu de A4 Architecture + Design l'avenant de modification numéro 7 en date du 19 décembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que cet avenant comprend les modifications de CAMA détaillées de la manière suivante :

- Modification #19 : modification choix de gouttière et ajout gouttière toit plat au montant de 2 483,27 \$ plus taxes;
- Modification #21 : Modification au ferme de toiture salle de toilette pour passage de conduits au montant de 4 508,13 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil autorise les changements proposés pour un montant total de 6 991,40\$ \$ plus les taxes applicables.



Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**24-02-12-44 5.2.5.2 Multi-Route – offre abat poussière**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a reçu deux soumissions pour 100 000 litres d'abat-poussière de chlorure de calcium 35% pour l'année 2024 :

Multi Routes : 36 000,00 \$ taxes en sus

Entreprise Bourget : 45 600,00 \$ taxes en sus

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil octroie l'achat du chlorure de calcium au plus bas soumissionnaire soit Multi Routes au montant de 36 000,00 \$ taxes en sus.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**5.3 AFFAIRES JURIDIQUES**

**5.4 RESSOURCES HUMAINES**

**24-02-12-45 5.4.1 Maire suppléant – 2024**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec, le Conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers ou conseillères maire suppléant(e);

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que le Conseil désigne le conseiller Philippe Boileau comme maire suppléant à compter de la date des présentes;

**ET QUE** le maire suppléant soit et est autorisé à remplacer le maire, Matthew MacDonald-Charbonneau au Conseil des maires de la MRC de Papineau en cas d'absence ou en toute autre occasion lorsque requis.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**5.4.2 Rapport du comité**

Aucun rapport du comité.

**6 - ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**6.1 Analyse d'eau**

Le résultat des tests est satisfaisant.

**6.1.1 Échantillon du 3 janvier – réception hors délais**

L'échantillon du 3 janvier n'a pu être validé puisqu'il a été reçu hors délais. Ce retard de livraison a été occasionné par le transporteur. Un suivi sera effectué auprès de celui-ci pour éviter ce type de situation dans l'avenir.

**24-02-12-46 6.2 Organisme Signataire – Éco Entreprise Québec (ÉEQ)**

**CONSIDÉRANT** les dispositions du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, RLRQ, c. Q-2, r.46.01;

**CONSIDÉRANT** qu'Éco Entreprise Québec ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en vertu de ce règlement aux fins



d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective;

**CONSIDÉRANT** qu'ÉEQ doit, à cette fin, conclure des ententes avec les organismes municipaux mandataires;

**CONSIDÉRANT** que le regroupement initié par les huit (8) municipalités parties à la présente résolution témoigne de la volonté de collaboration avec ÉEQ, les autres municipalités de la MRC de Papineau, voire même définir au besoin, un autre type de regroupement.

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Ripon propose au regroupement d'assumer le rôle d'organisme signataire auprès de ÉEQ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que le Conseil municipal mandate le maire et la direction générale à signer la résolution de la municipalité de Ripon édictant la désignation de la municipalité de Ripon au titre d'Organisme Signataire à négocier, conclure et signer l'entente-cadre de partenariat avec Éco Entreprise Québec ainsi que tous les autres documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution pour et au nom du regroupement des municipalités suivantes : Chénéville, Duhamel, Fasset, Lac Simon, Namur, Ripon, St-Émile-de-Suffolk et Saint-Sixte.

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

## **7 - LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **7.1 Loisirs**

#### **7.1.1 Rapport du comité**

Le représentant du comité, le conseiller Philippe Boileau fait son rapport.

### **7.2 Bibliothèque**

#### **7.2.1 Rapport de la préposée.**

La préposée est absente.

### **7.3 SAJO**

#### **7.3.1 Rapport de la représentante**

La représentante du comité, la conseillère Gertie Cavalier fait son rapport.

### **7.4 TRANSPORT ADAPTÉ**

#### **7.4.1 Rapport de la représentante**

La représentante du comité, la conseillère Gertie Cavalier fait son rapport.

## **8 - RÈGLEMENTATION**

## **9 - URBANISME**

### **9.1 Permis et Requêtes émis en décembre 2023**

3 permis ont été délivrés.



- 9.2 Rapport du comité CCUE**  
Le représentant du comité, le maire Matthew MacDonald-Charbonneau fait son rapport.
- 24-02-12-47 **9.2.1 Démission de la présidente Hélène Vézina**  
Attendu, que la directrice générale, greffière-trésorière a déposé au Conseil la lettre de démission de la présidente du CCUE, Madame Hélène Vézina, et datée du 15 janvier 2024;  
En conséquence il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu :  
Que le Conseil accepte la démission de la présidente du CCUE, Madame Hélène Vézina et que cette démission est effective en date du 24 janvier 2024;  
ET QU'une lettre de remerciement reflétant l'appréciation des membres du Conseil pour la contribution de Mme Vézina lui sera transmise;  
Le maire demande le vote.  
Adoptée à l'unanimité.
- 10 - VOIRIE**
- 11 - PROJETS D'INFRASTRUCTURES**
- 11.1 Projet de construction du centre communautaire**
- 11.1.1 Rapport du comité**  
Le représentant du comité, le conseiller Rodrigue Boivin fait son rapport.
- 12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 24-02-12-48 **12.1 Rapport annuel d'activité (PMOL)**  
**CONSIDÉRANT** que la MRC a procédé à la révision du schéma de couverture de risques d'incendie pour l'ensemble des municipalités de son territoire, ce qui inclut la Municipalité de Saint-Sixte;  
**CONSIDÉRANT** que chacune des municipalités locales doit produire pour chacune des années du plan un rapport d'activités (PMOL);  
**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que le conseil adopte par la présente, le document intitulé « Plan de mise en œuvre pour l'année 2023 », tel que rédigé par monsieur Pascal Simoneau, Directeur du Service de sécurité incendie de Saint-André-Avellin;  
**ET QUE** copie de cette résolution et du PMOL soit transmise à la MRC.  
Le maire demande le vote.  
Adopté à l'unanimité.
- 13 - COMMUNICATION**
- 13.1 Rapport du comité**  
La représentante du comité, la conseillère Gertie Cavalier fait son rapport.



**14 - MRC DE PAPINEAU**

**14.1 Rapport du maire**

Le maire, Matthew MacDonald-Charbonneau fait son rapport.

**15 - VARIA**

24-02-12-49

**15.1 Journée nationale de promotion de la santé mentale positive**

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu.es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

CONSIDÉRANT que CAP Santé Outaouais, organisme membre du Mouvement Santé mentale Québec lance en cette journée sa campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème "S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble" ;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Boileau et résolu que le Conseil municipal de Saint-Sixte proclame la journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite la population ainsi que tous les organismes œuvrant au sein de la Municipalité à faire connaître la campagne de promotion de la santé mentale "S'ACCEPTER, c'est d'être soi-même ensemble".

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

**16 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16.1 Questions**

M. Bélisle demande à ce que la Municipalité s'informe sur l'achat d'un nouveau camion dès maintenant afin de prévoir les délais de livraison.

**17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

24-02-12-50

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que la session soit et est levée. Il est 20 h 43.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

Matthew MacDonal-Charbonneau  
Maire

Hélène Paré  
Greffière-trésorière adjointe